

Trophée J80 2023-2024
Club Nautique de Pornic
Grade 5B

8 octobre 2023
5 novembre 2023
17 mars 2024
26 mai 2024
Pornic



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au club house du Club Nautique de Pornic.
3.2 Le PC course est situé au club house du Club Nautique de Pornic. Le président du comité de course est joignable par téléphone au +33686803073 et par mail à l'adresse herve.menoret@free.fr.
3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à la capitainerie du port.
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses et programme

Date	Heure	Objet	Marée	Heure	Coeff.
08/10/23	9h30	Briefing à terre	PM	2h00	26
	10h30	Signal d'avertissement pour la 1ère course du jour	BM	6h48	
		Courses à suivre	PM	14h28	28
		Résultats de la journée et débriefing convivial	BM	19h50	

05/11/23	9h30	Briefing à terre	PM		
	10h30	Signal d'avertissement pour la 1ère course du jour	BM	3h53	
		Courses à suivre	PM	8h49	31
		Résultats de la journée et débriefing convivial	BM	16h43	
17/03/24	9h30	Briefing à terre	PM		
	10h30	Signal d'avertissement pour la 1ère course du jour	BM	8h40	44
		Courses à suivre	PM	16h31	
		Résultats de la journée et débriefing convivial	BM	20h59	36
26/05/24	9h30	Briefing à terre	PM		
	10h30	Signal d'avertissement pour la 1ère course du jour	BM	6h43	76
		Courses à suivre	PM	13h35	
		Résultats de la journée	BM	19h02	74
26/05/24	17h00	Proclamation des résultats du Trophée J80 autour d'un pot			

6.2 A terre : Un briefing avant course aura lieu chaque journée de course à 9h30 devant le club house du Club Nautique de Pornic. La présence des skippers est obligatoire.

6.3 Sur l'eau (bateau Comité de Course) : Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon « J80 »

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en **annexe 1 ZONE DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** « Parcours côtiers » et en **annexe** « Parcours construits » en incluant, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, pour les parcours construits, le cap et la longueur approximatifs du premier bord.

9.3 Pour les parcours côtiers, au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course affichera le numéro du parcours sur l'arrière du bateau comité et enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Le comité de course pourra indiquer sur le canal VHF de course le parcours à effectuer. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

10. MARQUES

10.1 Les marques sont décrites en **annexe 2 Parcours**.

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe 2 Parcours**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 Dans le cas de parcours côtier, si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course s'efforcera de donner son numéro de voile, au plus tôt 1 minute après le signal de départ, sur le canal VHF de la course (canal 72). L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT OU DU PARCOURS

13.1 Parcours construits : Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Parcours côtiers :

13.2(a) Lorsqu'à proximité d'une marque à contourner le pavillon C est envoyé avec des signaux sonores répétitifs et accompagné de l'affichage du numéro d'une marque ceci signifie : « après le passage de cette marque, rejoignez directement la marque dont le numéro est affiché » (ceci modifie la RCV 33).

13.2(b) Le comité de course pourra indiquer sur le canal VHF de course le changement de parcours. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a))

13.3 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant ou de parcours et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu (ou le pavillon S si réduction de parcours) et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 [DP] Pour les parcours côtiers, si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 s'applique sans modification.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Type de parcours	Temps cible	Temps limite ou heure limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite de course ou heure limite pour finir après le 1 ^{er}
Construit	40 minutes	55 minutes	150 % du temps de course du 1 ^{er}
Côtier	Pas de temps cible	Sans objet	150 % du temps de course du 1 ^{er}

16.2 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le temps limite de réclamation est de 40 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles à Pornic, au club house du CNP.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à la capitainerie du port de Pornic. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Le Système de Points à Minima de l'annexe A des RCV est utilisé.
- 18.2 Un classement sera fait pour chaque journée du Trophée J80.
Le classement général sera effectué sur le total des courses des 4 journées du Trophée de la façon suivante :
Pour chaque journée, selon leur classement général de la journée, les concurrents marqueront des points:
1^{er} : 6 points
2^{ème} : 5 points
3^{ème} : 4 points
4^{ème} : 3 points
5^{ème} : 2 points
6^{ème} et suivants : 1 point
DNF sur toutes les courses : 1 point
DNS, DNC, RET sur toutes les courses : 0 point
Les ex-aequo seront gérés en décomptant le plus de journées à 6 points, puis en cas d'égalité, le plus de jours à 5 points, etc.
- 18.3 *Une* course validée est nécessaire pour valider la journée.
A partir de 4 courses validées dans une journée, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses meilleures courses en retirant le plus mauvais.
- 18.4 Le classement est en temps réel.
- 18.5 Envoi des résultats de chaque journée à la FFVoile si le seuil prévu par la FFVoile est atteint (minimum de 5 bateaux).

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement sortie sera mis en place lors des briefings avant course. Le passage de la ligne d'arrivée de la dernière course du jour ou la déclaration d'abandon vaudront émargement retour.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. Il doit informer le comité de course de ses intentions et de son arrivée au port d'escale.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est : canal 72
- 19.4 Les bateaux doivent assurer une veille permanente des canaux VHF de course et du canal 16.
- 19.5 Chaque membre d'équipage doit porter en permanence un équipement de flottabilité individuel conforme à la zone de navigation prévue (niveau de flottabilité minimum de 100 Newton)

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau, son équipage ou son équipement doivent être en conformité au règlement (division 240), aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course. Ceci est de la responsabilité du skipper, aucun contrôle n'est prévu pendant l'épreuve.
- 21.2 Un bateau doit être conforme aux règles 60 minutes avant son signal d'avertissement.

22. ACCOMPAGNATEURS

- 22.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus doivent être stockés sur les bateaux et déposés dans les containers appropriés lors du retour au port d'escale.

24. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans les ports d'escale.

25. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

26. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

26.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

27. PRIX

- Trophée J80 à l'équipage vainqueur

ARBITRES DESIGNES

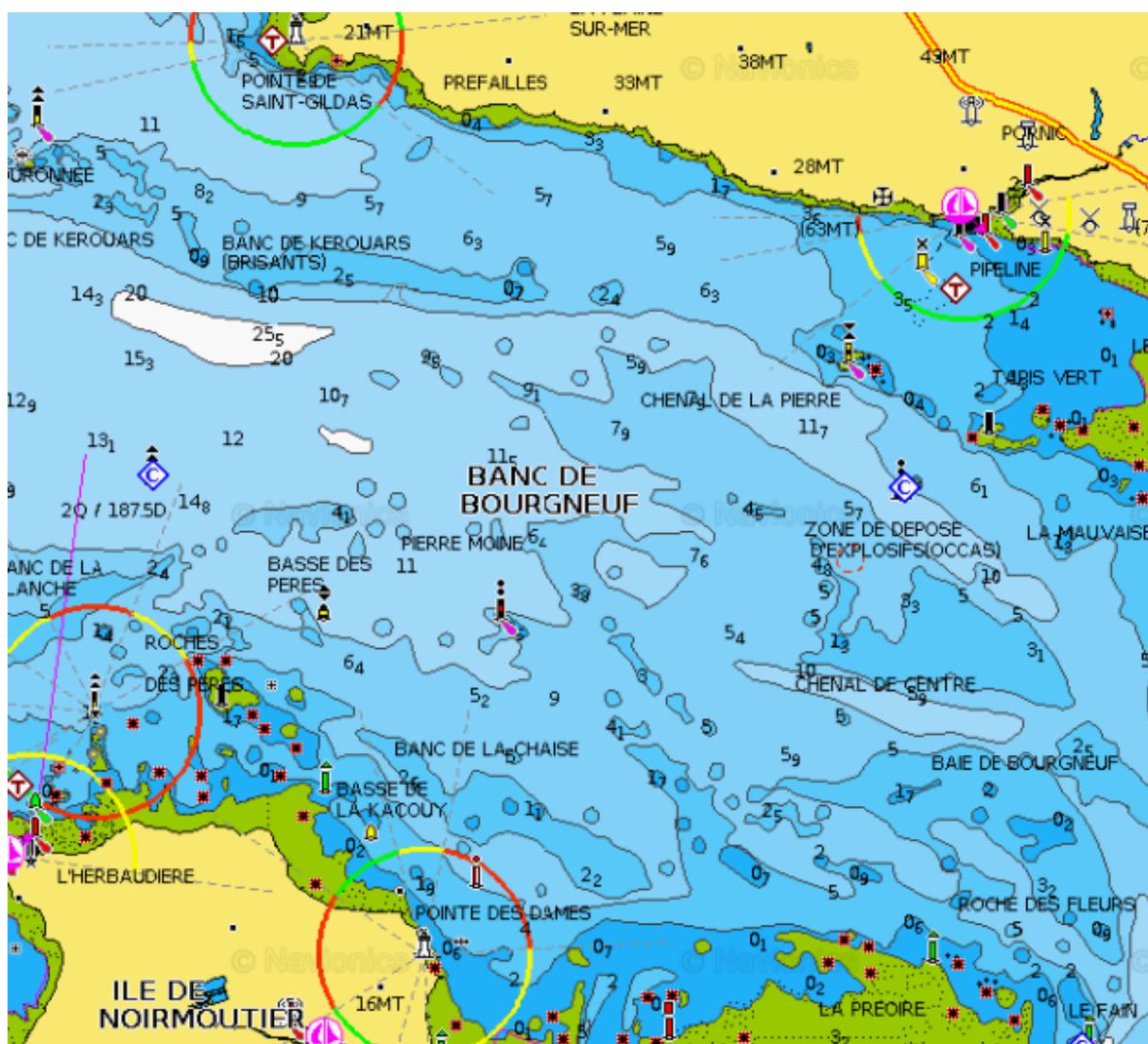
Président du comité de course : Hervé MENOIRET

Comité de course adjoint : Marc LE GROIGNEC

Président du jury : Sans objet (grade compétition = 5B)

Commissaire aux résultats : Sarah BEN AMAR

ANNEXE 1 ZONES DE COURSE



A1.1 OBSTACLES

Sont des obstacles :

- L'estran, les hauts fonds et les dangers de la Baie de Bourgneuf
- L'île de Noirmoutier et ses dangers

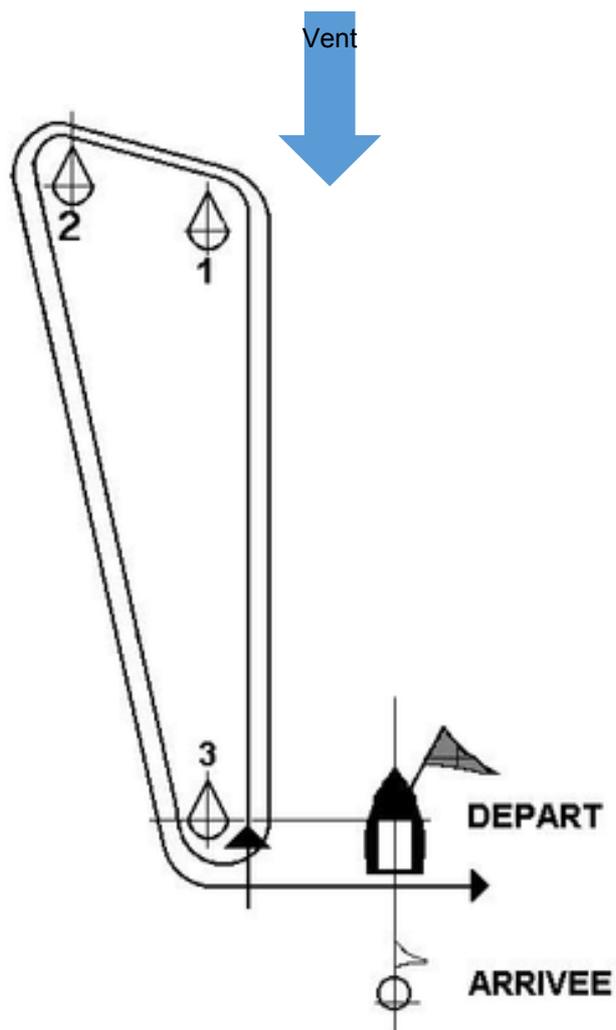
ANNEXE2

A2.1 PARCOURS CONSTRUITS

A2.1.1 Description

Parcours « banane » avec dog leg arrivée sous le vent du bateau comité

Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3 - Arrivée



A2.1.2 Marques

Marque de départ : bouées cylindrique jaune
Marques de parcours : bouées cylindriques jaunes
Marque d'arrivée : bouée cylindrique jaune

A2.2 PARCOURS CÔTIERS

A2.2.1 Marques

Marque de départ : bouée cylindrique jaune
Marque de dégagement: bouée cylindrique jaune
Marque de dégagement : bouée cylindrique jaune
Sainte Marie : bouée cylindrique jaune
Préfailles : bouée cylindrique jaune
Les Charniers : bouée cylindrique jaune

A2.2.2 Parcours

Parcours N°1 : Pornic – Pornic 10 nm

N°	Marque	Contournement
DPT	Zone de départ Pornic (47° 06,10' N – 002° 07,72' W)	
1	Notre Dame (Cardinale Ouest)	A contourner et à laisser à bâbord
2	Pierre du Chenal (Danger isolé)	A contourner et à laisser à tribord
3	Pierre Moine (Danger isolé)	A contourner et à laisser à tribord
4	Notre Dame (Cardinale ouest)	A laisser à tribord
ARR	Arrivée Pornic (47° 06,32' N – 002° 06,86' W)	

Parcours N°2 : Pornic – Pornic 11,4 nm

N°	Marque	Contournement
DPT	Zone de départ Pornic (47° 06,10' N – 002° 07,72' W)	
1	Sainte Marie (bouée cylindrique jaune) (47° 06,30' N – 002° 09,26' W)	A contourner et à laisser à bâbord
2	Notre Dame (Cardinale Ouest)	A laisser à bâbord
3	Pierre du Chenal (Danger isolé)	A contourner et à laisser à tribord
4	Pierre Moine (Danger isolé)	A contourner et à laisser à tribord
5	Notre Dame (Cardinale ouest)	A laisser à tribord
ARR	Arrivée Pornic (47° 06,32' N – 002° 06,86' W)	

Parcours N°3 : Pornic - Pornic 13,1 nm

N°	Marque	Contournement
DPT	Zone de départ Pornic (47° 06,10' N – 002° 07,72' W)	
1	Préfailles (bouée cylindrique jaune) (47° 07,20' N – 002° 14,00' W)	A contourner et à laisser à bâbord
2	Pierre Moine (Danger isolé)	A contourner et à laisser à bâbord
3	Notre Dame (Cardinale ouest)	A laisser à tribord
ARR	Arrivée Pornic (47° 06,32' N – 002° 06,86' W)	